

# extrait des

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

Délibération  
N° 2020-006

**OBJET : ACQUISITION D'UN BROEUR DE BRANCHE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Date de la convocation : 06/02/2020

### SEANCE DU 11 FEVRIER 2020

L'an DEUX MILLE VINGT et le onze février à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PADOVANI Jean-Jacques.

**Présents** : M. PADOVANI Jean-Jacques, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. NATALI Lucien, M. ROSSI Alain, M. LEONARDI Bernard, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme GHELARDINI Vanina, M. POLIFRONI Bruno, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALENTINI Marie-Hélène, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie.

**Absents** : Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme LORENZI Thérèse, M. MICALEFF Joël, Mme RAGAS Viviane, Mme BAFFICO Véronique, M. SALAZAR Frédéric., M. CORMAT René-Pierre.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 22	Présents : 15	Absents : 7	Représentés : 0
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

**Mme SIGURANI Marielle a été nommée secrétaire.**

Le Président informe l'Assemblée Communale de l'intérêt d'acquérir un broyeur de branches pour assurer la gestion des déchets verts de la Commune.

Il s'agit d'un équipement essentiel pour mieux gérer et valoriser les déchets qui pourront être traités en limitant ainsi les besoins en déplacement des agents et limiter l'impact CO2 des véhicules.

Les végétaux ainsi broyés pourront servir à effectuer du paillage, du compostage ou éventuellement dans le cas d'utilisation d'une chaudière à bois à réaliser une valorisation énergétique.

Le montant total de l'opération est estimé à 20 000 € HT.

Pour assurer le financement de cette opération, il est proposé à l'Assemblée Communale de solliciter une aide de 50% auprès de l'Office de l'Environnement de la Corse, et une aide de 30% auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20200211-00082020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

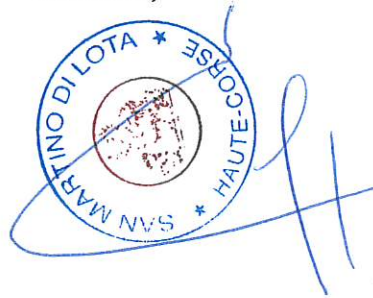
- Autorise le Maire à engager la procédure d'acquisition d'un broyeur de branche,
- Autorise le Maire à solliciter les financements auprès de l'Office de l'Environnement de la Corse et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie fin de financer en partie l'opération,
- Fixe ainsi le plan de financement :

Opération : Acquisition d'un broyeur de branche	Montant HT	Taux
part OEC	10 000 €	50%
part ADEME	6 000 €	30%
part Commune - Autofinancement	4 000 €	20%
<b>Total opération</b>	<b>20 000 €</b>	<b>100%</b>

- Autorise le Maire à effectuer et à signer les demandes de subventions correspondantes,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20200211-00082020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2020